VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 2 octobre 2025, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	**Nature et effet de la dérogation demandée**
Dossier 2025-00730 68, 11e Avenue	D'autoriser l'implantation d'un projet résidentiel multifamilial de 4 logements jumelés avec : - un coefficient d'emprise au sol de 44% au lieu de 40%, - une superficie du lot de 409,2 m.c. au lieu de 420 m.c.
Dossier 2025-00733 70, 11e Avenue	D'autoriser l'implantation d'un projet résidentiel multifamilial de 4 logements jumelés avec : - un coefficient d'emprise au sol de 44% au lieu de 40%, - une superficie du lot de 409,2 m.c. au lieu de 420 m.c.
Dossier 2025-00739 250, 18e Avenue	D'autoriser l'implantation d'un projet résidentiel unifamilial avec une marge avant secondaire de 3,06 mètres au lieu de 4 mètres.

Deux-Montagnes, le 15 septembre 2025.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier, directeur greffe et affaires juridiques